

## ADMINISTRATION

### ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2008-01-001-1/MJ du 16 janvier 2008 portant nomination du président de la commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale**

NOR : SJSX0830929S

Le collège de la Haute Autorité de santé,  
Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie,  
Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé et modifiant le code de la sécurité sociale et le code de la santé publique,  
Vu le décret du 20 décembre 2004 portant nomination des membres de la Haute Autorité de santé et du président du collège,  
Vu le décret n° 2004-1419 du 23 décembre 2004 relatif à la prise en charge des produits et prestations mentionnés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale et modifiant ledit code, et notamment son article 19,  
Vu le décret du 10 janvier 2008 portant nomination des membres du collège de la Haute Autorité de santé,  
Vu la délibération du collège du 16 janvier 2008,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. le professeur Dubernard (Jean-Michel) est nommé président de la commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale.

#### Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 16 janvier 2008.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR L. DEGOS